

Etat d'avancement
des Conventions
Pluriannuelles
entre l'Etat et la Région

Pays de la Loire

année 2007



Conventions pluriannuelles entre l'Etat et la Région

Lors de l'approbation du Contrat de projet Etat-Région, le 16 mars 2007, les éléments de révision du mandat du Préfet ont été rappelés et notamment la clarification et le chiffrage des financements mobilisables hors contrat en vue de la conclusion de conventions complémentaires hors CPER. Ainsi, en mars 2007, l'Etat s'est engagé (conformément au courrier du préfet de région au président du conseil régional du 16 février 2007), à mobiliser 70 Millions d'euros et la Région plus de 130 Millions d'euros.

Si les crédits pour la gestion du trait de côte, pour les opérations de restructuration de l'artisanat et du commerce, pour la réhabilitation de logements étudiants étaient déjà fléchés, d'autres domaines ont été précisés au cours du second semestre 2007. L'ensemble de ces opérations doit faire l'objet de conventions complémentaires.

En 2007, cinq conventions ont été signées :

- La convention 2007 pour le PMPOA
- La convention avec le CROUS, pour la réhabilitation des logements étudiants,
- La convention relative à la coopération décentralisée
- La convention concernant la création de la plateforme de recherche « Aquasim »
- La convention cadre équipements structurants de l'AFPA

Les autres conventions ont été préparées et bon nombre d'entre elles vont être signées au cours du premier semestre 2008.

Les conventions complémentaires concernent les thèmes suivants :

Dans le domaine de la recherche, les projets retenus pour un financement complémentaire sont :

- l'implantation du laboratoire national de protection des végétaux (LNPV)
- le groupe d'études pour la valorisation des espèces et des semences (GEVES)
- La plateforme expérimentale de Bouin (IFREMER)
- Le projet Aquasim (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, CSTB)
- Le projet Infrasure (laboratoire national des ponts et chaussées, LCPC)

Dans le domaine du logement, la réhabilitation de 2000 logements étudiants (CROUS et CNOUS). Une convention sur 7 ans a été signée en 2007 entre la Région et le CROUS et complétée par un avenant signé en 2008 avec le Département de la Loire-Atlantique. L'engagement de la Région pour 2007 s'élève à 3 000 000 €.

Dans le domaine économique, l'Etat et la Région financeront en complément du CPER la dynamique de filières, en particulier les actions collectives et appels à projets, sur 7 ans.

Dans le domaine de l'agriculture et de la pêche, l'Etat et la Région financeront, en sus des projets inscrits au CPER,

- L'achèvement du Programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole, PMPOA, inscrit au CPER 2000-2006 (convention sur 1 an). A ce titre, la Région a engagé en 2007, 8 924 653 M€, au-delà de l'enveloppe prévisionnelle de 8 M€.
- Les serres agricoles (Etat seul)

Dans le domaine de la formation professionnelle, l'Etat et la Région financent des équipements structurants de l'AFPA (convention biennale), en complément de l'action inscrite au CPER. La convention cadre a été signée le 4 octobre 2007.

Au titre de l'année 2007, la Région a engagé 400 000 €. Conformément à son schéma régional de l'éducation et de la formation et en accompagnement du développement économique des Pays de la Loire, la Région a souhaité que les investissements de modernisation de l'appareil de formation de l'AFPA soient principalement dévolus à des opérations portant sur les formations du secteur Bâtiment et Travaux Publics

Dans le domaine de l'environnement, la défense contre la mer a fait l'objet d'une contractualisation au titre du CER 2000-2006, mais n'a pas été maintenue dans le CPER 2007-2013. L'Etat, la Région et les Départements de Loire-Atlantique et de Vendée, ont convenu de conventionner une action conjointe sur trois ans hors CPER.

L'année 2007 a permis aux partenaires de convenir d'une politique commune qui s'est traduite par la signature par le préfet de région, le président du conseil régional, le président du conseil général de Loire-Atlantique et le président du conseil général de Vendée, le 23 avril 2008, d'une convention 2007-2009 relative à la gestion durable du trait de côte.

Sans attendre l'aboutissement de la démarche de définition de politique commune et en considérant 2007 comme une période transitoire, la commission de gestion du trait de côtes s'est réunie et a décidé de l'éligibilité d'un certain nombre de dossiers.

En 2007 l'Etat a subventionné à hauteur de 1,405 M€ les projets de maîtres d'ouvrage, au titre de la politique de gestion du trait de côte.

Dans le domaine des transports, le financement des passages à niveau préoccupants, (notamment sur la ligne Nantes-Châteaubriant), est prévu. Le protocole du 29 mars 2001 prévoyait 35 MF en part Etat directement affectée à RFF. Une révision de ce protocole est prévue fin 2008.

Dans le domaine de l'aménagement du territoire, l'Etat et la Région financeront dans le cadre des contrats territoriaux uniques, les opérations de restructuration de l'artisanat et du commerce, ORAC (convention triennale)

Dans le domaine de la coopération décentralisée (convention triennale), pour faire suite au CER précédent, en 2007, l'Etat a proposé aux Régions de contractualiser avec le ministère des affaires étrangères en leur confiant un rôle de coordination avec les autres collectivités. En Pays de la Loire, la Région a accepté cette mission. La convention signée le 12 juillet 2007 prévoit un montant de 2,6 M€ sur 3 ans (Etat et Région 1,3 M€ chacun) pour financer un fonds de projets de coopération décentralisée, la mise en place d'un réseau régional structurant, un fonds pour la promotion de l'intégration des jeunes dans l'action internationale. A ce jour, la mise en place du réseau n'est pas encore réalisée et fait l'objet d'études.

Au titre de l'année 2007, le montant total s'élève à 274 350 € pour les 3 volets, financé à parité par l'Etat et la Région, soit 137 175 € chacun.

Dans le domaine de l'égalité hommes-femmes (convention triennale), sont contractualisés des projets pour l'élargissement des choix professionnels des femmes, en faveur des lycéennes (prix de la vocation scientifique et technique des jeunes filles), des apprenties et des adultes (formation des formateurs des CFA ou des organismes de formation continue par les

CIDFF) ; un soutien à l'association « archives du féminisme » pour le site « MUSEA » ; la création d'un réseau de permanences décentralisées et mobiles de professionnels pour une information et un suivi des jeunes filles et des femmes en matière de contraception, MST, IVG

THEMATIQUES En €	Etat	Région	Avancement de la convention	Engagement Etat 31/12/07	Engagement Région 31/12/2007
RECHERCHE	20 240	82 138			
<i>Recherche / Végétal : GEVES et LNPV</i>	10 970 000	5 200 000	GEVES : signée en 2008		0
			LNPV : signée 12/02/08		0
<i>Cyclotron</i>	5 400 000	8 138 000	signée 25/11/2005		
<i>Projet Aquasim (CSTB)</i>	2 000 000	1 250 000	signée le 07/11/07		
<i>Infrasure (LCPC)</i>	1 120 000	675 000	2008		0
<i>Plateforme expérimentale Bouin (IFREMER)</i>	750	375 000	2008		0
<i>Appel à projet recherche Région: simulation sur 7 ans</i>	financements ANR + FCE	66 500 000			
Logements étudiants (CROUS et CNOUS) : réhabilitation (convention sur 7 ans)	21 000 000	17 000 000	signée le 19/03/07 ; avenant le 23/01/08		3 000 000
Dynamique de filières actions collectives, appels à projet : (simulation sur 7 ans)	6 000 000	6 000 000			
AGRICULTURE ET PECHE	10 000 000	8 000 000			
<i>PMPOA (report ancien CPER): convention sur 1 an</i>	8 000 000	8 000 000	année 2007 signée		8 924 653
<i>Serres agricoles</i>	2 000 000		pas de convention		
Equipements structurants de l'AFPA	4 122 000	800 000	signée le 04/10/07		400 000
Gestion durable du trait de côte (Défense contre la mer) : convention sur 3 ans	4500 000	750 000	signée le 23/04/08	1 405 000	0
TRANSPORTS					
<i>Passages à niveau (coût total estimé: 20M)</i>	2 000 000	6 000 000	2008		0
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		(fin.CTU)			
<i>ORAC: simulation sur 3 ans</i>	3 000 000	3 000 000			
COOPERATION DECENTRALISEE : convention sur 3 ans	3 000 000	3 000 000	Signée le 19/10/2007	94 875	94 875
DROITS DES FEMMES : convention sur 3 ans	360 000	360 000	Signée le 28/02/2008		0
TOTAL GENERAL	70 100 000	125 498 000			

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
Secrétariat général pour les affaires régionales
8, rue de Chateaubriand - Téléphone: 02 40 08 64 64 - Télécopie 02 40 47 86 86
adresse postale : 8, quai Ceineray BP 33515 - 44035 Nantes cedex 1
<http://www.pays-de-la-loire.pref.gouv.fr>

RÉGION PAYS DE LA LOIRE
44006 Nantes cedex 9
Téléphone 02 28 20 50 00 - Télécopie 02 28 50 00
<http://www.paysdelaloire.fr>